

08 jan 2016 -15:53

Conseil des ministres du 8 janvier 2016

Le Conseil des ministres s'est réuni le vendredi 8 janvier 2016, au 16 rue de la Loi, sous la présidence du Premier ministre Charles Michel.

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

08 jan 2016 -15:49

Appartient à [Conseil des ministres du 8 janvier 2016](#)

Internement et dispositions diverses en matière de justice - deuxième lecture

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi relatif à l'internement et à des dispositions diverses en matière de justice.

L'avant-projet de loi a été adapté à l'avis du Conseil d'Etat. La principale modification concerne le retrait de la réforme du stage judiciaire de l'avant-projet.

L'avant-projet de loi affine en particulier un certain nombre de points de la loi du 5 mai 2014 relative à l'internement de personnes. Il tient compte de la sixième réforme de l'Etat, qui transfère les compétences relatives aux maisons de justice aux Communautés.

L'affinage du cadre législatif vise à améliorer les conditions permettant l'internement et l'exécution de la mesure d'internement. Une offre diversifiée et intégrée de traitements dans un environnement qui satisfait également aux exigences de sécurité est nécessaire afin de garantir et de concrétiser le droit aux soins. Ceci est atteint en recourant à des éléments techniques et d'infrastructures mais aussi à la sécurité dynamique, par exemple en investissant dans la qualité des relations dans le domaine de l'aide.

L'avant-projet de loi sera soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Koen Geens, ministre de la Justice
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique

08 jan 2016 -15:49

Appartient à [Conseil des ministres du 8 janvier 2016](#)

Prolongation de la convention entre Elsevier publishing et le SPF Santé publique

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur la prolongation de la convention entre Elsevier publishing et le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement.

Il s'agit de la prolongation des licences de différentes collections de magazines et de 'journals'. La convention entre Elsevier publishing et le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement est prolongée de 2016 à 2020 inclus.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires
sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.deblock.belgium.be>

08 jan 2016 -15:49

Appartient à Conseil des ministres du 8 janvier 2016

Nouvelles indications pour l'examen PET

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant la nomenclature des prestations de santé.

Dans le cadre du Protocole d'accord du 24 février 2014 relatif à l'imagerie médicale, de nouvelles prestations de santé concernant l'examen PET sont insérées dans la nomenclature des soins de santé. Cette décision cadre dans l'augmentation des indications pour des appareils PET, afin que les patients oncologiques entre autres reçoivent un meilleur traitement et suivi. Pour ces examens le ticket modérateur ne change pas.

Un nouveau code nomenclature PET-indications-orpheline' est également prévu pour les patients qui passent un examen médical hors indications. Pour cette prestation le ticket modérateur sera de 15%, avec un maximum de 8,68 euros.

Le projet d'arrêté royal est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal modifiant l'article 37bis de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé
publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.deblock.belgium.be>

08 jan 2016 -15:49

Appartient à [Conseil des ministres du 8 janvier 2016](#)

Participation d'un hélicoptère Alouette III aux opérations de lutte contre la drogue

Sur proposition du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a approuvé la participation d'un hélicoptère Alouette III à des opérations de lutte contre la drogue dans les Caraïbes.

L'hélicoptère Alouette III sera engagé de la mi-janvier à la mi-juin 2016 à bord d'une frégate néerlandaise. Le détachement belge sera composé de cinq militaires belges, qui se verront octroyer le statut "engagement opérationnel - sous-position engagement d'observation" (AR 03 - coefficient 2).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la
Défense, chargé de la Fonction publique
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.vandeput.belgium.be>

08 jan 2016 -15:49

Appartient à Conseil des ministres du 8 janvier 2016

Marché public pour l'acquisition de cinémomètres mobiles numériques par la police intégrée

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé le lancement d'un marché public pour l'acquisition de cinémomètres mobiles numériques par la police intégrée.

Le marché public consiste en un accord-cadre pluriannuel de fournitures pour l'acquisition et l'entretien de cinémomètres mobiles numériques par la police intégrée. L'achat de cinémomètres mobiles numériques s'intègre dans un plan plus large d'investissements et d'automatisation. La qualité des clichés numériques permet d'atteindre un meilleur pourcentage de lecture des immatriculations qu'avec les films photographiques argentiques actuels, dont le traitement est fastidieux.

L'accord-cadre s'étale sur quatre ans pour l'acquisition de cinémomètres mobiles numériques et d'équipements périphériques et sur quatorze ans pour l'entretien des appareils.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie
des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>

08 jan 2016 -15:50

Appartient à [Conseil des ministres du 8 janvier 2016](#)

Réduction de la marge de sécurité pour les médicaments

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la réduction de la marge de sécurité pour les médicaments.

Le projet d'arrêté royal diminue la marge de sécurité de 10,80 euros à 5 euros maximum. La marge de sécurité correspond à la limite autorisée pour le supplément qui reste à charge du patient en surplus du ticket modérateur pour les médicaments.

Le projet d'arrêté royal sera soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 7 mai 1991 fixant l'intervention personnelle des bénéficiaires dans le coût des fournitures pharmaceutiques remboursables dans le cadre de l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires
sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.deblock.belgium.be>